

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2100

8 août 2014

SOMMAIRE

Birdie Finances	100754	Peinture De Lorenzi Ed. et Fils Sàrl	100756
BlackRock Property Lux S.à r.l.	100755	Perseus Immobilien Gesellschaft 13	100756
Buse & Cie Holding SA	100755	Pingouin S.A.	100754
C.M.P. S.A.	100755	Pingouin S.A.	100754
EDEF Principals Investment S.C.S.	100757	Private Management S.A.	100754
Finint S.A.	100758	Promobe Finance - SPF	100784
Fraco S.A., SPF	100760	Proveco s. à r.l.	100762
Frena Intermediate Holdings S.à r.l.	100758	PT Alternatives SICAV-FIS S.A.	100759
General Mills Luxembourg One S.à r.l. ..	100760	Q-International	100760
GFM (CE) S.A.	100758	Regent Acquisitions S.à r.l.	100756
Guineu Immoibles Luxembourg S.A.	100760	Relino S.à r.l.	100762
IPE Tank and Rail Investment 2 S.C.A. ..	100757	SBR Europe	100759
Koch CTG S.à r.l.	100757	Secufund S.A.	100761
ManCo2 Holding PE S.C..A.	100799	Servais S.A.	100761
Moaa	100763	SES Astra 1L S.à r.l.	100761
Nidolux S.A.	100756	SES Astra 2G S.à r.l.	100761
Novator Biogas Sweden S.à r.l.	100756	Theia Holdings S.à r.l.	100765
Nutrisearch S.A.	100758	Theia Management S.A.	100787
Nyq Ventures S.A.	100759	Thermotec S.à r.l.	100785
Nyq Ventures S.A.	100759	Tiago German Properties GmbH Second	
Oriolan S.A.	100759	Frankfurt S.C.S.	100798

Pingouin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 141.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077892/9.

(140091750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Pingouin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 141.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077893/9.

(140091751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Birdie Finances, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.980.

Extrait de l'acte de cession de parts du 29 avril 2014

Il résulte de la cession du 29 avril 2014 que:

Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976 à Perpignan (France), demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg,

Cède à

Monsieur Gilles BECKER, gérant de société, né le 31 juillet 1964 à Créhange (France), demeurant à F-57970 Yutz, 4 rue de la culture,

100 parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société Birdie Finances Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151980;

Le mandataire

Référence de publication: 2014078927/17.

(140093823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Private Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 152.252.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenue en date du 3 juin 2014 à 14h00 dans les locaux de Lutgen & Associés, 10 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Résolutions

2. Examen et décision quant à la désignation du nouveau Président du conseil

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Marco Zoppi comme Président du conseil.

3. Examen et décision quant au pouvoir de signature de la Société tant dans ses propres capacités et en qualité de commandité du Fonds

La Société sera engagée pour la gestion journalière par la seule signature de Monsieur ZOPPI ou par la signature conjointe de deux membres du conseil.

Pour extrait sincère et conforme

ANDRE LUTGEN

AVOCAT A LA COUR

Référence de publication: 2014080359/19.

(140093997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Buse & Cie Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078956/9.

(140093671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

BlackRock Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.832.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 mai 2014

Il résulte des résolutions du 27 mai 2014 que:

1. L'assemblée a réélu Deloitte Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée, demeurant à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg comme réviseurs d'entreprises avec effet au 27 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 juin 2014.

Pour BlackRock Property Lux S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014078929/15.

(140093373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

C.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 32, rue du Fort Dumoulin.
R.C.S. Luxembourg B 83.814.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 mai 2014 que:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Madame Annie SCHAUL,

de son poste d'administrateur.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Mika PROCHAZKA, né le 19/02/1996 à Luxembourg, L-8264 Mamer, 1, Roude Wee

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour une durée de un an c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée générale constatant que les mandats de:

- Madame Ivana PROCHAZKA, Administrateur, Administrateur-délégué et Présidente du conseil d'administration

- Madame Cari PROCHAZKA, Administrateur

ont venus à échéance, décide de les renouveler dans leur fonction pour une année c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- LUX-AUDIT S.A.

de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Annie SCHAUL, née le 03/03/1957 à Luxembourg, demeurant à L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes au poste de commissaire aux comptes pour une durée de un an c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014078958/30.

(140093023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Perseus Immobilien Gesellschaft 13, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077907/9.

(140091497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Peinture De Lorenzi Ed. et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 98, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.960.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014077902/10.

(140091306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Nidolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 124.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIDOLUX S.A.

Référence de publication: 2014077855/10.

(140092018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Novator Biogas Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.696.

Veillez noter les changements d'adresse pour les gérants suivants:

Monsieur Sigthor Sigmarsson, 7 Odinsgata, 101 Reykjavik, Islande.

Monsieur Jan Rottiers, 25 C boulevard Royal L-2449, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014077844/12.

(140091902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Regent Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Regent Acquisitions S.à r.l.

P.L.C. van Denzen / G.B.A.D. Cousin

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014077939/13.

(140091582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

IPE Tank and Rail Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 129.310.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société IPE Tank and Rail Investment 2 S.C.A. en faillite, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129310. Luxembourg, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014078459/10.

(140092260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

EDEF Principals Investment S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.825.

Ce dépôt remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20/05/2014 sous la référence L140083377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDEF Principals Investment S.C.S.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014079090/13.

(140093853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.532.026,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.563.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 mai 2014 que les personnes suivantes ont démissionnées, avec effet au 14 mai 2014, de leur fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur David Britton, né le 24 août 1956 à Bushey, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à King Street, Fenton, Stoke-on-Trent, ST4 2LT Staffordshire, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 14 mai 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Madame Daniela Moretti, née le 7 juin 1971 à Faenza, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Madame Daniela Moretti, prénommée,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014078492/31.

(140092543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Nutrisearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitburg.
R.C.S. Luxembourg B 116.238.

Die Aktionäre haben in der ordentlichen Hauptversammlung vom 21.05.2014 beschlossen, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Commissaire aux Comptes bis zur ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2020 stattfinden wird, zu verlängern.

Référence de publication: 2014077861/10.

(140091387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Finint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.369.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire en date du 18 avril 2014

Monsieur Vittorio BERTAZZONI, Industriel, né le 29 mars 1976 à Parma (PR), demeurant professionnellement au 78, Strade della Repubblica, Parma, Italie, est nommé Président du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2020.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014079143/13.

(140093128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

GFM (CE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.245.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 4 juin 2014 de renommer M. Frederik Foussat et M. Robert Davis en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée de 6 (six) ans avec effet immédiat.

Il a également été décidé de renommer M. Axel Guinebertière en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée de 6 (six) ans avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014079171/15.

(140093870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Frena Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.057.

En date du 26 mai 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Fabrice Rota, du poste de gérant de classe B;
- Nomination de Alex Legrand, né le 31 mai 1977 à Bruxelles, Belgique, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2014079136/16.

(140093795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Oriolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.444.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077882/9.

(140091783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Nyq Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 183.480.

Par la présente, le soussigné, Monsieur François MEUNIER a l'honneur de vous informer qu'il se démet de ses fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière au sein de votre société avec effet immédiat.

Le 28 mai 2014.

François MEUNIER.

Référence de publication: 2014077863/10.

(140091188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Nyq Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 183.480.

Par la présente, la soussignée, Madame Sarah BRAVETTI, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière au sein de votre société avec effet immédiat.

Le 28 mai 2014.

Sarah BRAVETTI.

Référence de publication: 2014077864/10.

(140091188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

PT Alternatives SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 175.651.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014077922/11.

(140091363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

SBR Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.437.

EXTRAIT

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 29 mai 2014, il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077996/14.

(140091102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

LUX G-I, Guineu Immoables Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.218.

L'adresse de M. Rafael Jiménez López, Administrateur, est située:

1 Gutrie Street, Londres Chelsea, SW3 6NU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2014.

GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014078419/13.

(140092200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Q-International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 103.662.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 02/06/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014078641/13.

(140092151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

General Mills Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.584.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

General Mills Luxembourg One S.à.r.l.

Stéphanie Jung-Schut

Manager

Référence de publication: 2014078409/14.

(140092514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Fraco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.564.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 2014

- Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée de 2016.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FRACO S.A., SPF

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014078398/14.

(140092296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Secufund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 174.524.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'administration, réuni en date du 21 mai 2014, a pris acte de la démission de l'administrateur Madame Geneviève Cammaerts par lettre adressée à la Société le 7 mai 2014 et a décidé de ne nommer aucun remplaçant.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014078697/11.

(140092297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 122.048.

L'adresse de M. Rafael Jiménez López, Administrateur, est située:

1 Gutrie Street, Londres Chelsea, SW3 6NU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2014.

SERVAIS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014078701/13.

(140092242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

SES Astra 1L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.437.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société en date du 26 mars 2014, le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été renouvelé. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014078708/14.

(140092330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

SES Astra 2G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 148.246.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 26 mars 2014, le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été renouvelé. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 3 juin 2014.

Pierre Margue

Vice President / Legal Services Corporate and Finance

Référence de publication: 2014078705/16.

(140092325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Proveco s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 52.540.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 03/06/2014.

Pour PROVECO S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014077921/12.

(140091348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Relino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 170.578.

Im Jahre zwei tausend und vierzehn, den achten.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Frank TRENZ, Geschäftsführer, geboren in Neunkirchen/Saar am 15. November 1959, wohnhaft in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee,

Welcher Kompotent den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er der einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "RELINO S.à r.l.", mit Sitz in L-1238 Luxembourg, 7, Bisserweg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 170.578, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2190 vom 4. September 2012, zu sein.

Welcher Kompotent, den amtierenden Notar, ersucht folgende in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse, zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft nach L-5441 Remerschen, 10, Wisswee, zu verlegen und dementsprechend Absatz 1 von Artikel 4 der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 4. (Erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen, (Großherzogtum Luxemburg)."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung erklärt dass die Geschäftsadresse des alleinigen Gesellschafters und alleinigen Geschäftsführers nun L-5441 Remerschen, 10, Wisswee, lautet.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompotenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Frank TRENZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mai 2014. Relation GRE/2014/1921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014078667/39.

(140092353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Moaa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3347 Leudelange, 10, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 187.596.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Philippe PROVOST, gérant, né à Sint-Amandsberg (Belgique), le 4 août 1962, demeurant à L-3347 Leudelange, 10, rue de Cessange, et

2. Madame Isabelle HUGO, gérante, née à Kortrijk (Belgique), le 22 décembre 1960, demeurant à L-3347 Leudelange, 10, rue de Cessange, ici représentée par Monsieur Philippe PROVOST, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «MOAA», (ci-après la «Société»).

Art. 3. La société a pour objet:

- la prestation de services et conseils dans le domaine de l'immobilier, l'infrastructure et d'aménagements
- la création et la vente d'oeuvres d'art, (au sens large), y inclus la composition d'oeuvres musicales et d'organisation d'événements musicaux (production)
- la conception, la coordination la sous-traitance d'études:
 - (ii) de stabilité
 - (ii) de techniques spéciales
 - (iii) d'études architecturales, urbanistiques, d'infrastructure au sens large (voiries, égouts, etc.)
 - (iv) d'études artistiques, d'oeuvres d'art
 - (v) d'expertises immobilières, de valorisation, d'états des lieux, de géomètre,
 - (vi) d'avis et de conseils en matière transactions immobilières, de valorisation, et
 - (vii) - la gestion de projets
- l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.
- la fourniture de services et avis, la conduite et la coordination d'activités de consultance dans le sens le plus large du terme en ce compris; le management général, administratif, financier, et commercial, le marketing en ce compris la gestion de personnes, de bureaux externes en relation directe ou indirecte.
- la conception, création, la vente et le commerce de toute forme d'oeuvres d'art ou artistique, d'objets de décoration dans leurs sens le plus large
- la conception, la production d'oeuvres musicales dans leur sens le plus large (organisation de concerts, studio d'enregistrements, location d'instruments et de services, etc.)

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Leudelange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

100765

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Libération des parts sociales

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Philippe PROVOST, prénommé,	51
- Madame Isabelle HUGO, prénommée,	49
Total:	100

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3347 Leudelange, 10, rue de Cessange.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Philippe PROVOST, gérant, né à Sint-Amandsberg (Belgique), le 4 août 1962, demeurant à L-3347 Leudelange, 10, rue de Cessange.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif au mandataire au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe PROVOST, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2014. Relation GRE/2014/2198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014080983/137.

(140095908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Theia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 2.851.200,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.288.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Theia Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185288 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 March 2014 and whose articles of association (the "Articles") were not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"). The Articles have not yet been amended.

Mrs Caroline RONFORT, employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs Stella LECRAS, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary (the "Secretary").

The meeting elected Mrs Stella LECRAS, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxy and the number of shares held by it are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxyholders, the notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, together with the proxy form, signed *ne varietur*, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that all the 13,500,000 shares having a par value of SEK 0.01, representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxy. The shareholders have declared that being sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all the resolutions.

III. The meeting, on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To restructure the issued share capital of the Company by creating 5 new classes of ordinary shares and 5 new classes of preference shares and by reallocating all the thirteen million five hundred (13,500,000) existing ordinary shares as follows:

- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class A Ordinary Shares;
- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class B Ordinary Shares;
- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class C Ordinary Shares;
- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class D Ordinary Shares; and
- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class E Ordinary Shares.

2. To decrease the issued share capital of the Company by an amount of one hundred thirty five thousand Swedish Krona (SEK 135,000.-) by the cancellation of the 2,700,000 Class A Ordinary Shares, the 2,700,000 Class B Ordinary Shares, the 2,700,000 Class C Ordinary Shares, the 2,700,000 Class D Ordinary Shares and the 2,700,000 Class E Ordinary Shares, each having a nominal value of one Ora (SEK 0.01);

3. To increase the share capital of the Company by an amount of two million eight hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 2,851,200) by creating and issuing two hundred eighty five million one hundred twenty thousand (285,120,000) new shares each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01) and each having the rights and obligations as set out in the Articles as amended and restated by the fourth resolution below, through a contribution in cash;

- 4. Subscription and Payment for the new shares;
- 5. To amend and restate the articles of association.

has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to restructure the issued share capital of the Company by:

1. creating the following 5 new classes of ordinary shares (the "Ordinary Shares"):

- class A shares (the "Class A Ordinary Shares");
- class B shares (the "Class B Ordinary Shares");
- class C shares (the "Class C Ordinary Shares");
- class D shares (the "Class D Ordinary Shares"); and
- class E shares (the "Class E Ordinary Shares")

2. creating the following 5 new classes of preference shares (the "Preference Shares"):

- class A shares (the "Class A Preference Shares");
- class B shares (the "Class B Preference Shares");
- class C shares (the "Class C Preference Shares");
- class D shares (the "Class D Preference Shares"); and
- class E shares (the "Class E Preference Shares")

each a "New Class of Shares" and together the "New Classes of Shares", each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01) and each having the rights and obligations determined in the amended and restated Articles as detailed in the third resolution below; and

3. reallocating all the thirteen million five hundred thousand (13,500,000) existing ordinary shares of the Company which will be held by the Sole Shareholder as follows:

- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class A Ordinary Shares;

- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class B Ordinary Shares;
- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class C Ordinary Shares;
- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class D Ordinary Shares; and
- Two million seven hundred thousand (2,700,000) Class E Ordinary Shares.

Second resolution

The meeting resolves to decrease the issued share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-five thousand Swedish Krona (SEK 135,000.-) by the cancellation of the 2,700,000 Class A Ordinary Shares, the 2,700,000 Class B Ordinary Shares, the 2,700,000 Class C Ordinary Shares, the 2,700,000 Class D Ordinary Shares and the 2,700,000 Class E Ordinary Shares, each having a nominal value of one Ora (SEK 0.01) (together the "Cancelled Shares").

The Cancelled Shares shall be cancelled with reimbursement at their nominal value to the current sole shareholder of the company, a société à responsabilité limitée Theia Luxembourg S.à r.l., with its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B186242 (the "Sole Shareholder").

Third resolution

The meeting further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million eight hundred fifty-one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 2,851,200) by creating and issuing two hundred eighty-five million one hundred twenty thousand (285,120,000) new shares below (collectively referred to as the "New Shares") to be divided into the New Classes of Shares as detailed below, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01) and each having the rights and obligations as set out in the Articles as amended and restated by the fourth resolution below, through a contribution in cash:

The New Shares are issued as follows:

- Forty-nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) Class A Ordinary Shares;
- Forty-nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) Class B Ordinary Shares;
- Forty-nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) Class C Ordinary Shares;
- Forty-nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) Class D Ordinary Shares;
- Forty-nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) Class E Ordinary Shares;
- Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class A Preference Shares;
- Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class B Preference Shares;
- Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class C Preference Shares;
- Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class D Preference Shares;
- Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class E Preference Shares.

Subscription and payment

With the agreement of the Sole Shareholder, the New Shares are subscribed as follows:

- Theia Luxembourg S.à r.l., with its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B186242, here represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23rd May, 2014, declares to subscribe for:

- * Forty two million (42,000,000) Class A Ordinary Shares;
- * Forty two million (42,000,000) Class B Ordinary Shares;
- * Forty two million (42,000,000) Class C Ordinary Shares;
- * Forty two million (42,000,000) Class D Ordinary Shares;
- * Forty two million (42,000,000) Class E Ordinary Shares,

each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to two hundred ten million Swedish Krona (SEK 210,000,000) out of which: (i) two million one hundred thousand Swedish Krona (SEK 2,100,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) two hundred seven million nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 207,900,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares as provided in the Articles as amended and restated by the fourth resolution below.

- Theia Management S.A., with its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B186658, here represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23rd May 2014, declares to subscribe for:

- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class A Ordinary Shares;
- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class B Ordinary Shares;
- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class C Ordinary Shares;
- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class D Ordinary Shares;
- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class E Ordinary Shares,

- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class A Preference Shares;
- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class B Preference Shares;
- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class C Preference Shares;
- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class D Preference Shares;
- * Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) Class E Preference Shares

each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to seventy-five million one hundred twenty thousand Swedish Krona (SEK 75,120,000) out of which: (i) seven hundred fifty-one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 751,200) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) seventy-four million three hundred sixty-eight thousand eight hundred Swedish Krona (74,368,800) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares as provided in the Articles as amended and restated by the fourth resolution below.

The above named subscribers shall be hereinafter referred to as the "Shareholders" in the present written resolutions.

The total contribution of an amount of two hundred eighty-five million one hundred twenty thousand Swedish Krona (SEK 285,120,000) is allocated as follows: (i) two million eight hundred fifty-one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 2,851,200) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) two hundred eighty-two million two hundred sixty-eight thousand eight hundred Swedish Krona (SEK 282,268,800) are allocated to the share premium account of the Company (the "Share Premium") respectively to each class of shares as provided in the Articles as amended and restated by the fourth resolution below.

The proof of the existence of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting also resolves to fully amend and restate the Articles which shall read as follows:

" **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Theia Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at two million eight hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 2,851,200.-) represented by two hundred eighty five million one hundred twenty thousand (285,120,000) shares (parts sociales) divided into Classes of shares as follows:

(a) Forty nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) class A ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class A Ordinary Shares");

(b) Forty nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) class B ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class B Ordinary Shares");

(c) Forty nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) class C ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class C Ordinary Shares");

(d) Forty nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) class D ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class D Ordinary Shares");

(e) Forty nine million five hundred twelve thousand (49,512,000) class E ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class E Ordinary Shares" and the Class E Ordinary Shares together with the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares shall hereafter be referred to as the "Ordinary Shares");

(f) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class A preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class B Preference Shares");

(g) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class B preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class B Preference Shares");

(h) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class C preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class C Preference Shares");

(i) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class D preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class D Preference Shares");

(j) Seven million five hundred twelve thousand (7,512,000) class E preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class E Preference Shares", and the Class E Preference Shares together with the Class A Preference Shares, the Class B Preference Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Preference Shares", together with the Ordinary Shares shall hereafter be referred to as the "Shares").

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.1.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Class of Shares or Preference Shares or Ordinary Shares or reserve allocated to any Class of Shares or Preference Shares or Ordinary Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Class of Shares or Preference Shares or Ordinary Shares or any amount of reserve allocated to any Class of Shares or Preference Shares or Ordinary Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Class of Shares or Preference Shares or Ordinary Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve).

Decisions as to the use of the share premium account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

6.1.3 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by Law, repurchase its own Shares and the share capital of the Company may be reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment to these Articles exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (a "Share Repurchase") in the following order:

6.1.3.1. the Class E Preference Shares;

6.1.3.2. the Class D Preference Shares;

6.1.3.3. the Class C Preference Shares;

6.1.3.4. the Class B Preference Shares;

6.1.3.5. the Class A Preference Shares;

6.1.3.6. the Class E Ordinary Shares;

6.1.3.7. the Class D Ordinary Shares;

6.1.3.8. the Class C Ordinary Shares;

6.1.3.9. the Class B Ordinary Shares;

6.1.3.10. the Class A Ordinary Shares.

6.1.4. Upon a Share Repurchase becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Repurchase (the "Repurchased Shares") will be paid the Repurchase Price for each Repurchased Share as follows:

6.1.4.1. on repurchase of a Class E Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class E Preferred Return;

6.1.4.2. on repurchase of a Class D Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class D Preferred Return; and

6.1.4.3. on repurchase of a Class C Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class C Preferred Return;

6.1.4.4. on repurchase of a Class B Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class B Preferred Return;

6.1.4.5. on repurchase of a Class A Preference Share, the holder shall be entitled to receive the aggregate of the Issue Price and the Class A Preferred Return;

6.1.4.6. on a repurchase and cancellation of a Class of Ordinary Shares (in the order provided in Articles 6.1.3.6 to 6.1.3.10., such Class of Ordinary Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of the Ordinary Shares of the repurchased and cancelled Classes of Ordinary Shares shall receive from the company an amount equal to the Cancellation Value Per Ordinary Share for each such Ordinary Share of the relevant Class of Ordinary Shares held by them and cancelled.

6.1.5. For the purpose of Article 6.1.4.6., the "Cancellation Value" per Ordinary Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Ordinary Shares in issue in the Class of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled.

The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Ordinary Shares shall be the Available Amount of the relevant class of Ordinary Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Ordinary Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment to the Articles, provided however that the total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.1.6 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 No disposal of Shares shall take place unless it is permitted by and made in accordance with these Articles, the Shareholders' Agreement and the Law.

6.5.2. In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.3 In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.4 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.5 Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

6.7 - Pre-emption Right

6.7.1. Should any of the Shareholders ("Transferring Shareholder") wish to sell part or all of its Shares to one or more potential buyers ("Buyer") in exchange of cash, it shall give to the other Shareholders (the "Beneficiaries") the right to exercise their Pre-Emption Right pursuant to this article 10 of the Articles and the Shareholders' Agreement.

6.7.2. Before transferring any of its Shares, the Transferring Shareholder shall give a notice to the Beneficiaries ("Notice"), specifying the name of the Buyer and the number of Shares it intends to sell ("Sold Shares").

6.7.3. The Beneficiaries shall be entitled to exercise the right to purchase from the Transferring Shareholder its Sold Shares ("Pre-Emption Right") by serving a written notice to the Transferring Shareholder within 30 (thirty) Business Days from the receipt of the Notice ("Period").

6.7.4. If the Beneficiaries have not exercised the Pre-Emption Right within the Period, the Transferring Shareholder shall be allowed to transfer to the Buyer the Sold Shares, within 30 (thirty) Business Days starting from the end of the Period.

6.7.5. If the Beneficiaries have exercised the Pre-Emption Right within the Period, the Transferring Shareholder shall sell to the Beneficiaries, which shall purchase from the Transferring Shareholder, the Sold Shares within 30 (thirty) Business Days starting from the end of the Period.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole directors (gérants).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 16th day of the month of June, at 10:00 a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.5 The share premium and any other capital contribution account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting

of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account or any other capital contribution to the legal reserve account.

12.6 The dividends declared may be paid in any currency selected by the director or as the case may be the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the director or as the case may be the board of directors. The director or as the case may be the board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Shares, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

12.7 Dividends (whether final or interim) shall be distributed to the Shareholders as follows:

12.7.1. a preferred return equal to 9.90% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class E Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class E Preferred Return"), then

12.7.2. a preferred return equal to 9.95% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class D Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class D Preferred Return"), then

12.7.3. a preferred return equal to 10% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class C Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class C Preferred Return"), then

12.7.4. a preferred return equal to 10.05% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class B Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class B Preferred Return"), then

12.7.5. a preferred return equal to 10.10% per annum of its Issue Price (compounding annually) shall accrue on each Class A Preference Share from the date of its issue until the date of its repurchase (the "Class A Preferred Return"), then

12.7.6. a dividend equal to 0.25% of the Issue Price of each Class A Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

12.7.7. a dividend equal to 0.20% of the Issue Price of each Class B Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

12.7.8. a dividend equal to 0.15% of the Issue Price of each Class C Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

12.7.9. a dividend equal to 0.10% of the Issue Price of each Class D Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

12.7.10. a dividend equal to 0.05% of the Issue Price of each Class E Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

12.7.11. if once the dividends set forth in Articles 12.7.1. to 12.7.10 have been fully paid out to the relevant Shareholders, then the remaining net profits of the Company shall be allocated entirely to the last Class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class E Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares) (in each case, pro rata to the number of such Ordinary Shares).

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.4. On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:

13.4.1. the Issue Price and the Class E Preferred Return, then

13.4.2. the Issue Price and the Class D Preferred Return, then

13.4.3. the Issue Price and the Class C Preferred Return, then

13.4.4. the Issue Price and the Class B Preferred Return, then

13.4.5. the Issue Price and the Class A Preferred Return, then

13.4.6. a return equal to 0.25% of the Issue Price of each Class A Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

13.4.7. a return equal to 0.20% of the Issue Price of each Class B Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

13.4.8. a return equal to 0.15% of the Issue Price of each Class C Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

13.4.9. a return equal to 0.10% of the Issue Price of each Class D Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

13.4.10. a return equal to 0.05% of the Issue Price of each Class E Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

13.4.11. if once the payments set forth in Articles 13.4.1. to 13.4.10. have been fully paid out to the relevant Shareholders, then the remaining surplus assets of the Company shall be allocated entirely to the last Class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class E Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares) (in each case, pro rata to the number of such Ordinary Shares).

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of Articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 16. Definitions.

"Available Amount"	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) that are attributable to the class of Ordinary Share (as determined in accordance with Article 12 of the Articles), increased by (i) any freely distributable share premium and other freely transferrable distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed in reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P + CR) - (L + LR) Whereby AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) that are attributable to the Ordinary Share Class (as determined in accordance with Article 12 of the Articles) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law and the Articles.
"Class"	means a class of shares of the Company.
"Interim Account Date"	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.
"Interim Accounts"	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date."
"Issue Price"	means the aggregate of the amount paid up (or credited as paid up) in respect of the nominal value, together with any amount credited to the share premium account, in respect of the relevant Share.
"Shareholders' Agreement"	means any investment and shareholders' agreement which may be entered into regarding the Company and as may be amended and any subscription agreement which may be executed by any person regarding the acquisition of any interest in any Shares or other securities issued by the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2.000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'année deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Theia Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185288 (la "Société") et constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 4 mars 2014 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"). Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

Madame Caroline RONFORT, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Stella LECRAS, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

L'assemblée a élu Madame Stella LECRAS, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Le nom des associés représentés à l'assemblée en vertu de la procuration et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés, le notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les procurations, signées ne varietur, par le notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les 13.500.000 parts sociales d'une valeur nominale de SEK 0,01, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à l'assemblée. Les associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les résolutions.

III. Les résolutions suivantes sur base de l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Restructurer le capital social émis de la Société en créant 5 nouvelles catégories de parts sociales ordinaires et 5 nouvelles catégories de parts sociales préférentielles et en réaffectant les treize millions cinq cent mille (13.500.000) de parts sociales ordinaires existantes de la Société comme suit:

- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D; et
- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E.

2. Réduire le capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq mille couronnes suédoises (SEK 135.000,-) par l'annulation des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E chacune d'une valeur nominale d'un cent de couronnes suédoises (SEK 0.01,-).

3. Augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de deux millions huit cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 2.851.200) par la création et l'émission de deux cent quatre vingt cinq millions cent vingt mille (285.120.000) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01), et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution ci-dessous par un apport en numéraire;

4. Souscription et payment des nouvelles parts sociales;

5. Modification et refonte des statuts.

sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de restructurer le capital social émis de la Société en:

1. créant les 5 nouvelles catégories suivantes de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"):

- Les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A");
- Les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B");
- Les parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C");
- Les parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D"); et
- Les parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E").

2. créant les 5 nouvelles catégories suivantes de parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles"):

- Les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A");

- Les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B");
- Les parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C");
- Les parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D"); et
- Les parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E").

chacune une "Nouvelle Catégorie de Parts Sociales" et ensemble les "Nouvelles Catégories de Parts Sociales", chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01), et chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts intégralement modifiés tel que détaillé dans la troisième résolution ci-dessous; et

3. réaffecter les treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales ordinaires existantes de la Société qui seront détenues par l'Associé Unique comme suit:

- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D; et
- Deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq mille couronnes suédoises (SEK 135.000,-) par l'annulation des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, des 2.700.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E chacune d'une valeur nominale d'un cent de couronnes suédoises (SEK 0.01,-) (les "Parts Sociales Annulées").

Les Parts Sociales Annulées seront remboursées à l'associé unique actuel de la société, une société à responsabilité limitée Theia Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B186242, (ci-après «l'Associé Unique») à leur valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de deux millions huit cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 2.851.200) par la création et l'émission de deux cent quatre vingt cinq millions cent vingt mille (285.120.000) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") divisées en Nouvelles Catégories de Parts Sociales tel que détaillé ci-dessous, chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01), et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution ci-dessous par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Parts Sociales sont émises comme suit:

- Quarante-neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A");
- Quarante-neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B");
- Quarante-neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C");
- Quarante-neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D");
- Quarante-neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E");
- Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A");
- Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B");
- Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C");
- Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D");
- Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie E (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E");

Souscription et paiement

Avec l'accord de l'Associé unique, les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- Theia Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B186242, ici représentée par Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2014, déclare souscrire à:

- * Quarante-deux millions (42.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
- * Quarante-deux millions (42.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
- * Quarante-deux millions (42.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
- * Quarante-deux millions (42.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D;
- * Quarante-deux millions (42.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E,

chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles parts sociales ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de deux cent dix millions couronnes suédoises (SEK 210.000.000), dont: (i) deux millions cent mille couronnes suédoises (SEK 2.100.000) sont allouées au capital social de la Société respectivement à chaque catégorie de parts sociales, et (ii) deux cent sept millions neuf cent mille couronnes suédoises (SEK 207.900.000) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie de parts sociales tel que prévu dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution ci-dessous.

- Theia Management S.A., avec siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B186658, ici représentée par Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2014, déclare souscrire à:

- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D;
- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E,
- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A;
- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B;
- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C;
- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D;
- * Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E,

chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles parts sociales ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de soixante-quinze millions cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 75.120.000), dont: (i) sept cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 751.200) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) soixante-quatorze millions trois cent soixante-huit mille huit cent couronnes suédoises (SEK 74.368.800) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie de parts sociales tel que prévu dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution ci-dessous.

Les souscripteurs pré-désignés sont ci-après dénommés les "Associés" dans les présentes résolutions écrites.

L'apport total d'un montant de deux cent quatre vingt cinq millions cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 285.120.000) est alloué comme suit:

(i) deux millions huit cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 2.851.200) sont allouées au capital social de la Société, et

(ii) deux cent quatre-vingt-deux millions deux cent soixante-huit mille huit cent couronnes suédoises (SEK 282.268.800) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission") respectivement à chaque catégorie de parts sociales tel que prévu dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution ci-dessous.

La preuve de ces apports en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide également de modifier et de refondre entièrement les Statuts de la Société, qui seront désormais lu comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Theia Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à deux millions huit cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 2.851.200,-) représenté par deux cent quatre vingt cinq millions cent vingt mille (285.120.000) parts sociales divisées en Catégories comme suit:

(a) Quarante neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A");

(b) Quarante neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B");

(c) Quarante neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C");

(d) Quarante neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D");

(e) Quarante neuf millions cinq cent douze mille (49.512.000) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E" et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D seront ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires");

(f) Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A");

(g) Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B");

(h) Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie C ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C");

(i) Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D");

(j) Sept millions cinq cent douze mille (7.512.000) parts sociales préférentielles de catégorie E ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E" et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D seront ci-après dénommées les "Parts Sociales Préférentielles", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires seront ci-après dénommées les "Parts Sociales")

entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations décrits dans ces Statuts. Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble désignés comme les "Associés".

6.1.2. En plus du capital social, la Société peut avoir des comptes de prime d'émission ou de réserve, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Catégorie de Parts Sociales ou Parts Sociales Préférentielles ou Parts Sociales Ordinaires

ou réserve allouée à toute Catégorie de Parts Sociales ou Parts Sociales Préférentielles ou Parts Sociales Ordinaires est transférée et le solde sur lequel chaque Associé correspondant a des droits pécuniaires, étant entendu qu'un montant égal à tout montant de prime d'émission payé lors de l'émission de toute Catégorie de Parts Sociales ou Parts Sociales Préférentielles ou Parts Sociales Ordinaires, sera réservé et remboursé à l'Associé de cette Catégorie de Parts Sociales ou Parts Sociales Préférentielles ou Parts Sociales Ordinaires, dans le cas où une décision de rembourser ou autrement de procéder au remboursement d'une telle prime d'émission ou réserve (soit directement, soit par une diminution du capital social, le rachat de ses propres parts sociales, la liquidation ou de toute autre opération que ce soit résultant d'un remboursement de prime d'émission ou de réserve).

Les décisions relatives à l'utilisation du compte de prime d'émission doivent être prises par les Associé(s) sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

6.1.3. La Société, peut, dans la mesure et conformément aux termes et conditions prévues par la Loi de 1915, racheter ou rembourser ses propres Parts Sociales et le capital social de la Société peut être réduit par décision de l'Assemblée Générale prise aux conditions requises pour la modification de ces Statuts uniquement par le rachat et annulation subséquente de toutes les parts sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

- 6.1.3.1. les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E;
- 6.1.3.2. les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D;
- 6.1.3.3. les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C;
- 6.1.3.4. les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B;
- 6.1.3.5. les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A;
- 6.1.3.6. les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E;
- 6.1.3.7. les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D;
- 6.1.3.8. les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
- 6.1.3.9. les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
- 6.1.3.10. les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.

6.1.4. Au moment où le Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs de Parts Sociales qui ont été rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") se verront payer le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée comme suit:

- 6.1.4.1. lors du rachat des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie E;
- 6.1.4.2. lors du rachat des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie D;
- 6.1.4.3. lors du rachat des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie C;
- 6.1.4.4. lors du rachat des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie B;
- 6.1.4.5. lors du rachat des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, le détenteur aura le droit de recevoir le total du Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie A;
- 6.1.4.6. lors du rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires (dans l'ordre prévu aux Articles 6.1.3.6 à 6.1.3.10.), un telle Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur participation dans une telle Catégorie au Montant Disponible (dans la limite du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale Ordinaire pour chaque Part Sociale Ordinaire de la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires concernée détenue par eux et annulée

6.1.5. Pour les besoin de l'Article 6.1.4.6., la "Valeur d'Annulation" par Part Sociale Ordinaire sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises dans la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires à racheter et à annuler.

Le "Montant Total d'Annulation" sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires sera le Montant Disponible de la catégorie de Parts Sociales Ordinaires concernée au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires concernée, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale aux conditions requises pour la modification des Statuts, sous réserve cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

6.1.6 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Aucune cession de Parts Sociales ne pourra être réalisée à moins qu'elle ne soit permise par et réalisée conformément à ces Statuts, au Pacte d'Actionnaires et à la Loi.

6.5.2. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.3 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.5 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.7. Droit de préemption

6.7.1. Si l'un des Actionnaires ("Actionnaire Cédant") souhaite vendre tout ou partie de ses Actions à un ou plusieurs acheteurs potentiels ("Acheteur") en échange d'un paiement en numéraire, il doit donner aux autres Actionnaires (les "Bénéficiaires") le droit d'exercer leur Droit de Préemption en vertu du présent article 10 des Statuts et du Pacte d'Actionnaires.

6.7.2. Avant de transférer ses Actions, l'Actionnaire Cédant doit donner un préavis aux Bénéficiaires ("Préavis"), en précisant le nom de l'Acheteur et le nombre d'Actions qu'il entend vendre (les "Actions Cédées").

6.7.3. Les Bénéficiaires doivent être habilités à exercer le droit d'acheter à l'Actionnaire Cédant ses Actions Cédées (le "Droit de Préemption") moyennant un préavis écrit à l'Actionnaire Cédant endéans 30 (trente) Jours Ouvrables suivant la réception du Préavis (la "Période").

6.7.4. Si les Bénéficiaires n'ont pas exercé le Droit de Préemption endéans la Période, l'Actionnaire Cédant sera autorisé à transférer à l'Acheteur les Actions Cédées endéans 30 (trente) Jours Ouvrables à partir de la fin de la Période.

6.7.5. Si les Bénéficiaires ont exercé le Droit de Préemption endéans la Période, l'Actionnaire Cédant doit vendre aux Bénéficiaires, qui devront acheter à l'Actionnaire Cédant, les Actions Cédées endéans les 30 (trente) Jours Ouvrables à compter de la fin de la Période.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence téléphonique" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 16^{ème} jour du mois de juin, à 10.00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur base des comptes préparés par le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance, indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément aux dispositions ci-après.

12.5 La prime d'émission et tout autre compte d'apport de capital peuvent être distribués aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant issu du compte de prime d'émission ou tout autre apport de capital au compte de la réserve légale.

12.6 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise sélectionnée par le gérant ou, selon le cas, par le conseil de gérance, et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par le gérant ou, selon le cas, par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut (pourront) déterminer de manière définitive le taux de change applicable à la conversions des fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans et non réclamé par la suite par le détenteur de cette part sociale, sera perdu par le détenteur de cette part sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés étant détenus par la Société au nom des détenteurs de parts sociales.

12.7 Les Dividendes (qu'ils soient finaux ou intérimaires) seront distribués aux Associés comme suit:

12.7.1. un rendement préférentiel égal à 9,90% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie E à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie E"); puis

12.7.2. un rendement préférentiel égal à 9,95% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie D à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie D"); puis

12.7.3. un rendement préférentiel égal à 10% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie C à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie C"); puis

12.7.4. un rendement préférentiel égal à 10,05% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie B à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie B"); puis

12.7.5. un rendement préférentiel égal à 10,10% par an de son Prix d'Emission (capitalisé annuellement) courra sur chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie A à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie A"); puis

12.7.6. un dividende égal à 0,25% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

12.7.7. un dividende égal à 0,20% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

12.7.8. un dividende égal à 0,15% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

12.7.9. un dividende égal à 0,10% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

12.7.10. un dividende égal à 0,05% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

12.7.11. si lorsque les dividendes décrits aux Articles 12.7.1. à 12.7.10 ont été intégralement payés aux Associés concernés, alors les bénéfices nets restants de la Société seront alloués intégralement à la dernière Catégorie de Parts Sociales Ordinaires qu'il reste dans l'ordre numérique inverse (c.-à-d. les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A) (dans chaque cas, au pro rata du nombre de ces Parts Sociales Ordinaires).

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

13.4 Sur un rendement sur capital lors de la liquidation ou autrement, le boni de liquidation de la Société restant après le paiement de son passif sera verra attribuer l'ordre de priorité suivant, dans la mesure où de telles Parts Sociales sont encore restantes:

13.4.1. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie E, puis

13.4.2. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie D, puis

13.4.3. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie C, puis

13.4.4. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie B, puis

13.4.5. le Prix d'Emission et le Rendement Préférentiel de Catégorie A, puis

13.4.6. un dividende égal à 0,25% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

13.4.7. un dividende égal à 0,20% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

13.4.8. un dividende égal à 0,15% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

13.4.9. un dividende égal à 0,10% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

13.4.10. un dividende égal à 0,05% du Prix d'Emission de chacune des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

13.4.11. si lorsque les paiements décrits aux Articles 13.4.1 à 13.4.10 ont été intégralement payés aux Associés concernés, alors les actifs en surplus restants de la Société seront alloués intégralement à la dernière Catégorie de Parts Sociales Ordinaires qu'il reste dans l'ordre numérique inverse (c.-à-d. les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A) (dans chaque cas, au pro rata du nombre de ces Parts Sociales Ordinaires).

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Art. 16. Définitions.

"Catégorie"	Signifie une catégorie de parts sociales de la Société (à l'origine les Catégories A à E)
"Date des Comptes Intérimaires"	Signifie la date n'étant pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de parts sociales concernée.
"Comptes Intérimaires"	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée
"Montant Disponible"	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la catégorie de parts sociales à annuler (tel que déterminé par

l'Article 12 des Statuts de la Société) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables cessibles et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie de Parts Sociales à annuler mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à allouer au(x) réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Interimaires (sans, pour écarter tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où AA = Montant Disponible attribuable à la catégorie de parts sociales à annuler (tel que déterminé par l'Article 12 des Statuts de la Société)

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable ou autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital social et réduction de réserve légale relatives à la Catégorie de parts sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être allouées dans une(des) réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts (y compris, afin d'écarter tout doute, les montants devant être réservés pour les Catégories concernées de parts sociales conformément à l'Article 12.7, le cas échéant)

"Pacte d'Actionnaires"	signifie tout pacte d'actionnaires et d'investissement qui peut être conclu au sujet de la Société tel que modifié et tout contrat de souscription qui peut être signé par toute personne en ce qui concerne l'acquisition de tout intérêt dans les Actions ou autres titres émis par la Société.
"Prix d'Emission"	signifie le montant total payé (ou porté à son crédit) relatif à la valeur nominale, ensemble avec tout montant crédité au compte de prime d'émission, relatif à la Part Sociale concernée.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.000.-.

Dont acte a été dressé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civil et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 mai 2014. Relation: RED/2014/1161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014081223/1063.

(140095475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Promobe Finance - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 37.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014078637/12.

(140092226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Thermotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 187.559.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Henri FRICK, maître-installateur en retraite, né à Luxembourg le 26 juin 1943, demeurant à L-4995 Schouweiler, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Monsieur Mujo SINANOVIC, installateur, né à Zavidovici (Bosnie Herzégovine) le 27 mars 1967, demeurant à L-1880 Luxembourg, 126, rue Pierre Krier.

3.- Monsieur Salih RAMIC, installateur, né à Dragoradi-Ilijas (Bosnie Herzégovine) le 3 juin 1982, demeurant à L-4941 Bascharage, 4, rue des Prés.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "THERMOTEC s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installation sanitaire et de chauffage central.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale, à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (€ 25.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (€ 250.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyen-

nant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Henri FRICK, préqualifié, deux parts sociales	2
2) Monsieur Mujo SINANOVIC, préqualifié, quarante-neuf parts sociales	49
3) Monsieur Salih RAMIC, préqualifié, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (€ 25.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (€ 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Henri FRICK, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Messieurs Mujo SINANOVIC et Salih RAMIC, préqualifiés, sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.
- 4) Le siège social est fixé à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FRICK, SINANOVIC, RAMIC, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 juin 2014. Relation: CAP/2014/2081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014081240/132.

(140095061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Theia Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.658.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M. Manuel MOUGET,

employee, with professional address in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Theia Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 186658 (the "Company"), incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, dated 29 April 2014, whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") and whose Articles have been amended for the last time on 23 May 2014 by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Memorial,

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company (the "Board") dated 28 May 2014, a copy of which initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to enact the following:

1. The share capital of the Company is currently fixed at seven hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 751,200), divided into seventy five million one hundred twenty thousand (75,120,000) shares (the "Shares") with a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each.

2. Pursuant to article 5.2 of the Articles, the Board may increase the Company's subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years starting from the date of the extraordinary

general meeting enacted on 23 May 2014. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the board of directors shall determine.

3. By resolutions dated 28 May 2014 (the "Resolutions"), the Board has resolved to approve the issuance of the following new shares (the "New Shares"):

- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares");
- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares");
- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares");
- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares");
- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares");
- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class A preference shares (the "Class A Preference Shares");
- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class B preference shares (the "Class B Preference Shares");
- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class C preference shares (the "Class C Preference Shares");
- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class D preference shares (the "Class D Preference Shares");
- Two million four hundred eighty eight thousand (2,488,000) class E preference shares (the "Class E Preference Shares").

having each a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01), pursuant to article 5.2 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of two hundred forty eight thousand eight hundred Swedish Krona (SEK 248,800) so as to raise it from its current amount of seven hundred fifty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 751,200) to one million Swedish Krona (SEK 1,000,000), with a share premium of a total amount of twenty four million six hundred thirty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 24,631,200).

The New Shares have been subscribed as follows:

- Joakim Forsell has subscribed for: four hundred thousand (400,000) Class A Ordinary Shares, four hundred thousand (400,000) Class B Ordinary Shares, four hundred thousand (400,000) Class C Ordinary Shares, four hundred thousand (400,000) Class D Ordinary Shares, four hundred thousand (400,000) Class E Ordinary Shares, four hundred thousand (400,000) Class A Preference Shares, four hundred thousand (400,000) Class B Preference, four hundred thousand (400,000) Class C Preference Shares, four hundred thousand (400,000) Class D Preference Shares, four hundred thousand (400,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to four million Swedish Krona (SEK 4,000,000) out of which: (i) forty thousand Swedish Krona (SEK 40,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) three million nine hundred sixty thousand (SEK 3,960,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Johan Baklund has subscribed for: three hundred thirty thousand (330,000) Class A Ordinary Shares, three hundred thirty thousand (330,000) Class B Ordinary Shares, three hundred thirty thousand (330,000) Class C Ordinary Shares, three hundred thirty thousand (330,000) Class D Ordinary Shares, three hundred thirty thousand (330,000) Class E Ordinary Shares, three hundred thirty thousand (330,000) Class A Preference Shares, three hundred thirty thousand (330,000) Class B Preference, three hundred thirty thousand (330,000) Class C Preference Shares, three hundred thirty thousand (330,000) Class D Preference Shares, three hundred thirty thousand (330,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to three million three hundred thousand Swedish Krona (SEK 3,300,000) out of which: (i) thirty three thousand Swedish Krona (SEK 33,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) three million two hundred sixty seven thousand Swedish Krona (SEK 3,267,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Pia Huusfelt has subscribed for: one hundred twenty thousand (120,000) Class A Ordinary Shares, one hundred twenty thousand (120,000) Class B Ordinary Shares, one hundred twenty thousand (120,000) Class C Ordinary Shares, one hundred twenty thousand (120,000) Class D Ordinary Shares, one hundred twenty thousand (120,000) Class E Ordinary Shares, one hundred twenty thousand (120,000) Class A Preference Shares, one hundred twenty thousand (120,000) Class B Preference, one hundred twenty thousand (120,000) Class C Preference Shares, one hundred twenty thousand (120,000) Class D Preference Shares, one hundred twenty thousand (120,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to one million two hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,200,000) out of which: (i) twelve thousand Swedish Krona (SEK 12,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) one million one hundred eighty eight thousand Swedish Krona (SEK 1,188,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Thomas Dunaker has subscribed for: one hundred fifty thousand (150,000) Class A Ordinary Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class B Ordinary Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class C Ordinary Shares, one

hundred fifty thousand (150,000) Class D Ordinary Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class E Ordinary Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class A Preference Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class B Preference, one hundred fifty thousand (150,000) Class C Preference Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class D Preference Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to one million five hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,500,000) out of which: (i) fifteen thousand Swedish Krona (SEK 15,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) one million four hundred eighty five thousand Swedish Krona (SEK 1,485,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Jesper Koefoed has subscribed for: seventy thousand (70,000) Class A Ordinary Shares, seventy thousand (70,000) Class B Ordinary Shares, seventy thousand (70,000) Class C Ordinary Shares, seventy thousand (70,000) Class D Ordinary Shares, seventy thousand (70,000) Class E Ordinary Shares, seventy thousand (70,000) Class A Preference Shares, seventy thousand (70,000) Class B Preference, seventy thousand (70,000) Class C Preference Shares, seventy thousand (70,000) Class D Preference Shares, seventy thousand (70,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to seven hundred thousand Swedish Krona (SEK 700,000) out of which: (i) seven thousand Swedish Krona (SEK 7,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) six hundred ninety three thousand (SEK 693,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Jørgen Zangenberg has subscribed for: one hundred thousand (100,000) Class A Ordinary Shares, one hundred thousand (100,000) Class B Ordinary Shares, one hundred thousand (100,000) Class C Ordinary Shares, one hundred thousand (100,000) Class D Ordinary Shares, one hundred thousand (100,000) Class E Ordinary Shares, one hundred thousand (100,000) Class A Preference Shares, one hundred thousand (100,000) Class B Preference, one hundred thousand (100,000) Class C Preference Shares, one hundred thousand (100,000) Class D Preference Shares, one hundred thousand (100,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to one million Swedish Krona (SEK 1,000,000) out of which: (i) ten thousand Swedish Krona (SEK 10,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) nine hundred ninety thousand Swedish Krona (SEK 990,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Peter Herte has subscribed for: three hundred thousand (300,000) Class A Ordinary Shares, three hundred thousand (300,000) Class B Ordinary Shares, three hundred thousand (300,000) Class C Ordinary Shares, three hundred thousand (300,000) Class D Ordinary Shares, three hundred thousand (300,000) Class E Ordinary Shares, three hundred thousand (300,000) Class A Preference Shares, three hundred thousand (300,000) Class B Preference, three hundred thousand (300,000) Class C Preference Shares, three hundred thousand (300,000) Class D Preference Shares, three hundred thousand (300,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to three million Swedish Krona (SEK 3,000,000) out of which: (i) thirty thousand Swedish Krona (SEK 30,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) two million nine hundred seventy thousand Swedish Krona (SEK 2,970,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Maria Broberg Jonsson has subscribed for: sixty thousand (60,000) Class A Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class B Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class C Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class D Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class E Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class A Preference Shares, sixty thousand (60,000) Class B Preference, sixty thousand (60,000) Class C Preference Shares, sixty thousand (60,000) Class D Preference Shares, sixty thousand (60,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to six hundred thousand Swedish Krona (SEK 600,000) out of which: (i) six thousand Swedish Krona (SEK 6,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) five hundred ninety four thousand Swedish Krona (SEK 594,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Jessica Holst has subscribed for: thirty thousand (30,000) Class A Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class B Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class C Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class D Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class E Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class A Preference Shares, thirty thousand (30,000) Class B Preference, thirty thousand (30,000) Class C Preference Shares, thirty thousand (30,000) Class D Preference Shares, thirty thousand (30,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to three hundred thousand Swedish Krona (SEK 300,000) out of which: (i) three thousand Swedish Krona (SEK 3,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) two hundred ninety seven thousand Swedish Krona (SEK 297,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Pernilla Schörling has subscribed for: fifty thousand (50,000) Class A Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class B Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class C Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class D Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class E Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class A Preference Shares, fifty thousand (50,000) Class B Preference, fifty thousand (50,000) Class C Preference Shares, fifty thousand (50,000) Class D Preference Shares, fifty thousand (50,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to five hundred thousand Swedish Krona (SEK 500,000)

out of which: (i) five thousand Swedish Krona (SEK 5,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) four hundred ninety five thousand Swedish Krona (SEK 495,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Josefine Martinsson has subscribed for: thirty thousand (30,000) Class A Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class B Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class C Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class D Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class E Ordinary Shares, thirty thousand (30,000) Class A Preference Shares, thirty thousand (30,000) Class B Preference, thirty thousand (30,000) Class C Preference Shares, thirty thousand (30,000) Class D Preference Shares, thirty thousand (30,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to three hundred thousand Swedish Krona (SEK 300,000) out of which: (i) three thousand Swedish Krona (SEK 3,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) two hundred ninety seven thousand Swedish Krona (SEK 297,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Lars Bonnichsen has subscribed for: sixty thousand (60,000) Class A Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class B Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class C Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class D Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class E Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class A Preference Shares, sixty thousand (60,000) Class B Preference, sixty thousand (60,000) Class C Preference Shares, sixty thousand (60,000) Class D Preference Shares, sixty thousand (60,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to six hundred thousand Swedish Krona (SEK 600,000) out of which: (i) six thousand Swedish Krona (SEK 6,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) five hundred ninety four thousand Swedish Krona (SEK 594,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Søren Broberg has subscribed for: sixty thousand (60,000) Class A Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class B Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class C Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class D Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class E Ordinary Shares, sixty thousand (60,000) Class A Preference Shares, sixty thousand (60,000) Class B Preference, sixty thousand (60,000) Class C Preference Shares, sixty thousand (60,000) Class D Preference Shares, sixty thousand (60,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to six hundred thousand Swedish Krona (SEK 600,000) out of which: (i) six thousand Swedish Krona (SEK 6,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) five hundred ninety four thousand Swedish Krona (SEK 594,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Lasse Bundgaard has subscribed for: two hundred forty thousand (240,000) Class A Ordinary Shares, two hundred forty thousand (240,000) Class B Ordinary Shares, two hundred forty thousand (240,000) Class C Ordinary Shares, two hundred forty thousand (240,000) Class D Ordinary Shares, two hundred forty thousand (240,000) Class E Ordinary Shares, two hundred forty thousand (240,000) Class A Preference Shares, two hundred forty thousand (240,000) Class B Preference, two hundred forty thousand (240,000) Class C Preference Shares, two hundred forty thousand (240,000) Class D Preference Shares, two hundred forty thousand (240,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to two million four hundred thousand Swedish Krona (SEK 2,400,000) out of which: (i) twenty four thousand Swedish Krona (SEK 24,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) two million three hundred seventy six thousand Swedish Krona (SEK 2,376,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Gitte Koefoed Sørensen has subscribed for: thirty five thousand (35,000) Class A Ordinary Shares, thirty five thousand (35,000) Class B Ordinary Shares, thirty five thousand (35,000) Class C Ordinary Shares, thirty five thousand (35,000) Class D Ordinary Shares, thirty five thousand (35,000) Class E Ordinary Shares, thirty five thousand (35,000) Class A Preference Shares, thirty five thousand (35,000) Class B Preference, thirty five thousand (35,000) Class C Preference Shares, thirty five thousand (35,000) Class D Preference Shares, thirty five thousand (35,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to three hundred fifty thousand Swedish Krona (SEK 350,000) out of which: (i) three thousand five hundred Swedish Krona (SEK 3,500) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) three hundred forty six thousand five hundred Swedish Krona (SEK 346,500) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Petter Hagfors has subscribed for: one hundred fifty thousand (150,000) Class A Ordinary Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class B Ordinary Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class C Ordinary Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class D Ordinary Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class E Ordinary Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class A Preference Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class B Preference, one hundred fifty thousand (150,000) Class C Preference Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class D Preference Shares, one hundred fifty thousand (150,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to one million five hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,500,000) out of which: (i) fifteen thousand Swedish Krona (SEK 15,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) one million four hundred eighty five thousand Swedish Krona (SEK 1,485,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Trond A. Gudbrandsen has subscribed for: one hundred ten thousand (110,000) Class A Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class B Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class C Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class D Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class E Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class A Preference Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class B Preference, one hundred ten thousand (110,000) Class C Preference Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class D Preference Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to one million one hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,100,000) out of which: (i) eleven thousand Swedish Krona (SEK 11,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) one million eighty nine thousand Swedish Krona (SEK 1,089,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Mette Hopsdal has subscribed for: thirty three thousand (33,000) Class A Ordinary Shares, thirty three thousand (33,000) Class B Ordinary Shares, thirty three thousand (33,000) Class C Ordinary Shares, thirty three thousand (33,000) Class D Ordinary Shares, thirty three thousand (33,000) Class E Ordinary Shares, thirty three thousand (33,000) Class A Preference Shares, thirty three thousand (33,000) Class B Preference, thirty three thousand (33,000) Class C Preference Shares, thirty three thousand (33,000) Class D Preference Shares, thirty three thousand (33,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to three hundred thirty thousand Swedish Krona (SEK 330,000) out of which: (i) three thousand three hundred Swedish Krona (SEK 3,300) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) three hundred twenty six thousand seven hundred Swedish Krona (SEK 326,700) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Christian Wallgren has subscribed for: one hundred ten thousand (110,000) Class A Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class B Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class C Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class D Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class E Ordinary Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class A Preference Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class B Preference, one hundred ten thousand (110,000) Class C Preference Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class D Preference Shares, one hundred ten thousand (110,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to one million one hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,100,000) out of which: (i) eleven thousand Swedish Krona (SEK 11,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) one million eighty nine thousand Swedish Krona (SEK 1,089,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

- Jenny Olsqvist has subscribed for: fifty thousand (50,000) Class A Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class B Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class C Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class D Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class E Ordinary Shares, fifty thousand (50,000) Class A Preference Shares, fifty thousand (50,000) Class B Preference, fifty thousand (50,000) Class C Preference Shares, fifty thousand (50,000) Class D Preference Shares, fifty thousand (50,000) Class E Preference Shares, each having a nominal value of one Swedish Ora (SEK 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash amounting to five hundred thousand Swedish Krona (SEK 500,000) out of which: (i) five thousand Swedish Krona (SEK 5,000) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) four hundred ninety five thousand Swedish Krona (SEK 495,000) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

The total contribution of an amount of twenty four million eight hundred eighty thousand Swedish Krona (SEK 24,880,000) is allocated as follows: (i) two hundred forty eight thousand eight hundred Swedish Krona (SEK 248,800) are allocated to the share capital of the Company, and (ii) twenty four million six hundred thirty one thousand two hundred Swedish Krona (SEK 24,631,200) are allocated to the share premium account of the Company respectively to each class of shares, as provided in the Articles.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares such as the subscription form have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4. As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 28 May 2014, the subscribed share capital of the Company presently amounts to one million Swedish Krona (SEK 1,000,000).

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in article 5.2 of the Articles has been decreased to zero Swedish Krona (SEK 0).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.1. Issued share capital.

5.1.1. The Company's issued share capital is set at one million Swedish Krona (SEK 1,000,000), represented by:

(a) Ten million (10,000,000) class A ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class A Ordinary Shares");

(b) Ten million (10,000,000) class B ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class B Ordinary Shares");

(c) Ten million (10,000,000) class C ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class C Ordinary Shares");

(d) Ten million (10,000,000) class D ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class D Ordinary Shares");

(e) Ten million (10,000,000) class E ordinary shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class E Ordinary Shares" and the Class E Ordinary Shares together with the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares shall hereafter be referred to as the "Ordinary Shares");

(f) Ten million (10,000,000) class A preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class A Preference Shares");

(g) Ten million (10,000,000) class B preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class B Preference Shares");

(h) Ten million (10,000,000) class C preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class C Preference Shares");

(i) Ten million (10,000,000) class D preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class D Preference Shares");

(j) Ten million (10,000,000) class E preference shares having a par value of one Swedish Ora (SEK 0.01) each (the "Class E Preference Shares", and the Class E Preference Shares together with the Class A Preference Shares, the Class B Preference Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Preference Shares", together with the Ordinary Shares shall hereafter be referred to as the "Shares").

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Furthermore, article 5.2.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.2.1.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is zero Swedish Krona (SEK 0).

(a) The Board is authorised to issue Shares ("Board Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(i) the above authorisation will expire on 21 May 2019 provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(ii) the Board may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Board Issued Shares and may issue the Board Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board may determine, subject to the 1915 Law.

(b) The Board is authorised to:

(i) do all things necessary or desirable to amend this Article in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.1 (a);

(ii) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(iii) delegate to any Director or officer of the Company, or to any other person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Board Issued Shares and enacting any issue of Board Issued Shares before a notary."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 2.400.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai,

Par devant le soussigné, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Manuel MOUGET,

employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de Theia Management S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186658 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné en date du 29 avril 2014, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 23 mai 2014 du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial,

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") du 28 mai 2014, une copie de laquelle, après avoir été paraphée et paraphée par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à sept cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 751.200,-), divisé en soixante-quinze millions cent vingt mille (75.120.000) actions (les "Actions") d'une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune.

2. Conformément à l'article 5.2 des Statuts, le Conseil peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 mai 2014. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le conseil d'administration.

3. Par résolutions prises en date du 28 mai 2014 (les "Résolutions"), le Conseil a décidé d'approuver l'émission des nouvelles actions suivantes (les "Nouvelles Actions"):

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B");

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions Ordinaires de Catégorie C");

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions ordinaires de catégorie D (les "Actions Ordinaires de Catégorie D");

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions ordinaires de catégorie E (les "Actions Ordinaires de Catégorie E");

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions préférentielles de catégorie A (les "Actions Préférentielles de Catégorie A");

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions préférentielles de catégorie B (les "Actions Préférentielles de Catégorie B");

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions préférentielles de catégorie C (les "Actions Préférentielles de Catégorie C");

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions préférentielles de catégorie D (les "Actions Préférentielles de Catégorie D");

- Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille (2.488.000) actions préférentielles de catégorie E (les "Actions Préférentielles de Catégorie E").

avec une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, conformément à l'article 5.2 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de deux cent quarante-huit mille huit cent couronnes suédoises (SEK 248.800,-) afin de l'élever de son montant actuel de sept cent cinquante et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 751.200,-) à un million couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-), avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre millions six cent trente et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 24.631.200,-).

Les Nouvelles Actions ont été souscrites comme suit:

- Joakim Forsell, a souscrit à: quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; quatre cent mille (400.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; quatre cent mille (400.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; quatre cent mille (400.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; quatre cent mille (400.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; quatre cent mille (400.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de quatre millions couronnes suédoises (SEK 4.000.000,-), dont: (i) quarante mille couronnes suédoises (SEK 40.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) trois millions neuf cent soixante mille couronnes suédoises (SEK 3.960.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Johan Baklund, a souscrit à: trois cent trente mille (330.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; trois cent trente mille (330.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; trois cent trente mille (330.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; trois cent trente mille (330.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; trois cent trente mille (330.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; trois cent trente mille (330.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; trois cent trente mille (330.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; trois cent trente mille (330.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; trois cent trente mille (330.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; trois cent trente mille (330.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de trois millions trois cent mille couronnes suédoises (SEK 3.300.000,-), dont: (i) trente-trois mille couronnes suédoises (SEK 33.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) trois millions deux cent soixante-sept mille couronnes suédoises (SEK 3.267.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Pia Huusfelt, a souscrit à: cent vingt mille (120.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; cent vingt mille (120.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; cent vingt mille (120.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; cent vingt mille (120.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; cent vingt mille (120.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; cent vingt mille (120.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; cent vingt mille (120.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; cent vingt mille (120.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; cent vingt mille (120.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; cent vingt mille (120.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant d'un million deux cent mille couronnes suédoises (SEK 1.200.000,-), dont: (i) douze mille couronnes suédoises (SEK 12.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) un million cent quatre-vingt-huit mille couronnes suédoises (SEK 1.188.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Thomas Dunaker, a souscrit à: cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant d'un million cinq cent mille couronnes suédoises (SEK 1.500.000,-), dont: (i) quinze mille couronnes suédoises (SEK 15.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille couronnes suédoises (SEK 1.485.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société, respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Jesper Koefoed, a souscrit à: soixante-dix mille (70.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; soixante-dix mille (70.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; soixante-dix mille (70.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; soixante-dix mille (70.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; soixante-dix mille (70.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; soixante-dix mille (70.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; soixante-dix mille (70.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; soixante-dix mille (70.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; soixante-dix mille (70.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; soixante-dix mille (70.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de sept cent mille couronnes suédoises (SEK 700.000,-), dont: (i) sept mille couronnes suédoises (SEK 7.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) six cent quatre-vingt-treize mille couronnes suédoises (SEK 693.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Jørgen Zangenberg, a souscrit à: cent mille (100.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; cent mille (100.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; cent mille (100.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; cent mille (100.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; cent mille (100.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; cent mille (100.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; cent mille (100.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; cent mille (100.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; cent mille (100.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; cent mille (100.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant d'un million couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-), dont: (i) dix mille couronnes suédoises (SEK 10.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) neuf cent quatre-vingt-dix mille couronnes suédoises (SEK 990.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Peter Herte, a souscrit à: trois cent mille (300.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; trois cent mille (300.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; trois cent mille (300.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; trois cent mille (300.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; trois cent mille (300.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; trois cent mille (300.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; trois cent mille (300.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; trois cent mille (300.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; trois cent mille (300.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; trois cent mille (300.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant

de trois millions couronnes suédoises (SEK 3.000.000,-), dont: (i) trente mille de couronnes suédoises (SEK 30.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) deux millions neuf cent soixante-dix mille couronnes suédoises (SEK 2.970.000,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Maria Broberg Jonsson, a souscrit à: soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de six cent mille couronnes suédoises (SEK 600.000,-), dont: (i) six mille couronnes suédoises (SEK 6.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) cinq cent quatre-vingt-quatorze mille couronnes suédoises (SEK 594.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Jessica Holst, a souscrit à: trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de trois cent mille couronnes suédoises (SEK 300.000,-), dont: (i) trois mille couronnes suédoises (SEK 3.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille couronnes suédoises (SEK 297.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Pernilla Schörling, a souscrit à: cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de cinq cent mille couronnes suédoises (SEK 500.000,-), dont: (i) cinq mille couronnes suédoises (SEK 5.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) quatre cent quatre-vingt-quinze mille couronnes suédoises (SEK 495.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Josefine Martinsson, a souscrit à: trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; trente mille (30.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; trente mille (30.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de trois cent mille couronnes suédoises (SEK 300.000,-), dont: (i) trois mille couronnes suédoises (SEK 3.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille couronnes suédoises (SEK 297.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Lars Bonnichsen, a souscrit à: soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de six cent mille couronnes suédoises (SEK 600.000,-), dont: (i) six mille couronnes suédoises (SEK 6.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) cinq cent quatre-vingt-quatorze mille couronnes suédoises (SEK 594.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Søren Broberg, a souscrit à: soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; soixante mille (60.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de six cent mille couronnes

suédoises (SEK 600.000,-), dont: (i) six mille couronnes suédoises (SEK 6.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) cinq cent quatre-vingt-quatorze mille couronnes suédoises (SEK 594.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Lasse Bundgaard, a souscrit à: deux cent quarante mille (240.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; deux cent quarante mille (240.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; deux cent quarante mille (240.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; deux cent quarante mille (240.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; deux cent quarante mille (240.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; deux cent quarante mille (240.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; deux cent quarante mille (240.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; deux cent quarante mille (240.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; deux cent quarante mille (240.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; deux cent quarante mille (240.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de deux millions quatre cent mille couronnes suédoises (SEK 2.400.000,-), dont: (i) vingt-quatre mille couronnes suédoises (SEK 24.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) deux millions trois cent soixante-seize mille couronnes suédoises (SEK 2.376.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Gitte Koefoed Sørensen, a souscrit à: trente-cinq mille (35.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; trente-cinq mille (35.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; trente-cinq mille (35.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; trente-cinq mille (35.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; trente-cinq mille (35.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; trente-cinq mille (35.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; trente-cinq mille (35.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; trente-cinq mille (35.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; trente-cinq mille (35.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; trente-cinq mille (35.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de trois cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 350.000,-), dont: (i) trois mille cinq cent couronnes suédoises (SEK 3.500,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) trois cent quarante-six mille cinq cent couronnes suédoises (SEK 346.500,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Petter Hagfors, a souscrit à: cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant d'un million cinq cent mille couronnes suédoises (SEK 1.500.000,-), dont: (i) quinze mille couronnes suédoises (SEK 15.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille couronnes suédoises (SEK 1.485.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Trond A. Gudbrandsen, a souscrit à: cent dix mille (110.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; cent dix mille (110.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; cent dix mille (110.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; cent dix mille (110.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; cent dix mille (110.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant d'un million cent mille couronnes suédoises (SEK 1.100.000,-), dont: (i) onze mille couronnes suédoises (SEK 11.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) un million quatre-vingt-neuf mille couronnes suédoises (SEK 1.089.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Mette Hopsdal, a souscrit à: trente-trois mille (33.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; trente-trois mille (33.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; trente-trois mille (33.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; trente-trois mille (33.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; trente-trois mille (33.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; trente-trois mille (33.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; trente-trois mille (33.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; trente-trois mille (33.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; trente-trois mille (33.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; trente-trois mille (33.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de trois cent trente mille couronnes suédoises (SEK 330.000,-), dont: (i) trois mille trois cents couronnes suédoises (SEK 3.300,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) trois cent vingt-six mille sept cent couronnes suédoises (SEK 326.700,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Christian Wallgren, a souscrit à: cent dix mille (110.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; cent dix mille (110.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; cent dix mille (110.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; cent dix mille (110.000)

Actions Ordinaires de Catégorie D; cent dix mille (110.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; cent dix mille (110.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant d'un million cent mille couronnes suédoises (SEK 1.100.000,-), dont: (i) onze mille couronnes suédoises (SEK 11.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) un million quatre-vingt-neuf mille couronnes suédoises (SEK 1.089.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

- Jenny Olsqvist, a souscrit à: cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie A; cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie B; cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie C; cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie D; cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires de Catégorie E; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie A; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie B; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie C; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie D; cinquante mille (50.000) Actions Préférentielles de Catégorie E chacune ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01). Ces nouvelles actions ont été payées par voie d'apport en espèce d'un montant de cinq mille couronnes suédoises (SEK 500.000,-), dont: (i) cinq mille couronnes suédoises (SEK 5.000,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) quatre cent quatre-vingt-quinze mille couronnes suédoises (SEK 495.000,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

L'apport total d'un montant de vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt mille couronnes suédoises (SEK 24.880.000,-) est alloué comme suit: (i) deux cent quarante-huit mille huit cent couronnes suédoises (SEK 248.800,-) sont allouées au capital social de la Société, et (ii) vingt-quatre millions six cent trente et un mille deux cent couronnes suédoises (SEK 24.631.200,-) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société respectivement à chaque catégorie d'actions, tel que prévu par les Statuts.

Les documents justificatifs de la souscription et libération des Nouvelles Actions, tels que le formulaire de souscription aux Nouvelles Actions, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 28 mai 2014, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à un million de couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-).

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.2 des Statuts a été réduit à zéro couronnes suédoises (SEK 0).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5.1. Capital social émis.

5.1.1. La Société a un capital social émis d'un million couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-), représenté par:

(a) Dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");

(b) Dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B");

(c) Dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie C");

(d) Dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie D");

(e) Dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie E" et les Actions Ordinaires de Catégorie E ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie C et les Actions Ordinaires de Catégorie D seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires");

(f) Dix millions (10.000.000) d'actions préférentielles de catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A");

(g) Dix millions (10.000.000) d'actions préférentielles de catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B");

(h) Dix millions (10.000.000) d'actions préférentielles de catégorie C ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie C");

(i) Dix millions (10.000.000) d'actions préférentielles de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie D");

(j) Dix millions (10.000.000) d'actions préférentielles de catégorie E ayant une valeur nominale d'un cent de couronne suédoise (SEK 0,01) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie E" et les Actions Préférentielles de Catégorie E ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A, les Actions Préférentielles de Catégorie B, les Actions Préférentielles de Catégorie C et les Actions Préférentielles de Catégorie D seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles", ensemble avec les Actions Ordinaires seront ci-après dénommées les "Actions")

entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations décrits dans ces Statuts. Les détenteurs d'Actions sont ensemble désignés comme les "Actionnaires".

De plus, il s'ensuit que l'article 5.2 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.2.1.** Le capital social autorisé, non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est de zéro couronnes suédoises (SEK 0).

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions (les "Actions Emises par le Conseil") dans la limite du Capital Autorisé de temps à autre, sous réserve de ce qui suit:

(i) l'autorisation ci-dessus expirera le 21 mai 2019 sous réserve qu'une période supplémentaire ou des périodes supplémentaires d'autorisation suivant cette période soit/soient approuvée(s) sur Décision des Actionnaires et dans la mesure permise par la Loi de 1915;

(ii) le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux Actions Emises par le Conseil et peut émettre des Actions Emises par le Conseil à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime d'émission et libérées par un apport en nature ou un numéraire ou par incorporation de créances ou de réserves ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration, sous réserve de la Loi de 1915.

(b) Le Conseil d'Administration est autorisé à:

(i) réaliser toutes les actions nécessaires ou désirables afin de modifier le présent Article de manière à refléter et enregistrer toute modification du capital émis réalisée en vertu de l'Article 5.2.1 (a);

(ii) prendre ou autoriser toute action nécessaire ou désirable pour la signature et/ou la publication d'une telle modification conformément à la Loi Luxembourgeoise;

(iii) déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société, ou à toute autre personne, la responsabilité d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements pour toute Action Emise par le Conseil et d'acter toute émission d'Actions Emises par le Conseil par devant un notaire."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de EUR 2.400.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juin 2014. Relation: RED/2014/1205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014081225/659.

(140096003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Tiago German Properties GmbH Second Frankfurt S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.888.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 avril 2014 que le siège social de la Société a été transféré au 1, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014078744/13.

(140092696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

ManCo2 Holding PE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 180.340.

In the year two thousand and fourteen, on the second June,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of GP ManCo Holding PE S.à r.l., the manager of ManCo2 Holding PE S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 18 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2752 of 5 November 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180340 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, notary in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary of 18 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of managers of GP ManCo Holding PE S.à r.l. (the manager of the Company) on 14 May 2014, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at two million ten thousand eight hundred thirty-one euro (EUR 2,010,831.-), divided into two million ten thousand eight hundred thirty (2,010,830) class A shares and one (1) class B share, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and fully paid up.

II. That pursuant to Article 7 of the Company's articles of incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at two million five hundred thousand one euros (EUR 2,500,001.-), divided into two million five hundred thousand (2,500,000) class A shares and one (1) class B share, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

III. That the board of managers of GP ManCo Holding PE S.à r.l. (the manager of the Company), in its meeting of 14 May 2014 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's articles of incorporation, has decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-nine thousand two hundred thirty-seven euro (EUR 49,237.-) and to issue forty-nine thousand two hundred thirty-seven (49,237) new class A shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholder to subscribe for the new class A shares.

IV. That the amount of forty-nine thousand two hundred thirty-seven euro (EUR 49,237.-) has been made at the free disposal of the Company on 16 May 2014, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That as a consequence of the above mentioned increase of capital and issue of shares, paragraph one of Article 5 of the articles of incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two million sixty thousand sixty-eight euro (EUR 2,060,068.-), divided into two million sixty thousand sixty-seven (2,060,067) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR1.200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour de juin,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Jennifer Ferrand, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial de GP ManCo Holding PE S.à r.l., le gérant de ManCo2 Holding PE S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2752 du 5 novembre 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 180340 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné du 18 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil de gérance de GP ManCo Holding PE S.à r.l. (le gérant de la Société) en date du 14 mai 2014, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions dix mille huit cent trente-et-un euros (EUR 2.010.831,-), divisé en deux millions dix mille huit cent trente (2.010.830) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux millions cinq cent mille et un euros (EUR 2.500.001,-), divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et entièrement libérées.

III. Que le conseil de gérance de GP ManCo Holding PE S.à r.l. (le gérant de la Société), lors de sa réunion en date du 14 mai 2014 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quarante-neuf mille deux cent trente-sept euros (EUR 49.237,-) et d'émettre quarante-neuf mille deux cent trente-sept (EUR 49.237) nouvelles actions de catégorie A et de supprimer le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire existant de la Société pour la souscription des nouvelles actions.

IV. Que le montant de quarante-neuf mille deux cent trente-sept euros (EUR 49.237,-) est à la libre disposition de la Société à compter du 16 mai 2014, comme prouvé au notaire instrumentant sur présentation des documents relatifs auxdits paiements.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social et de l'émission d'actions, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à deux millions soixante mille soixante-huit euros (EUR 2.060.068,-), représenté par deux millions soixante mille soixante-sept (2.060.067) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») qui doit être détenue par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 juin 2014. Relation: DIE/2014/6934. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 06 juin 2014.

Référence de publication: 2014080082/105.

(140094278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.